

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 JUIN 2024****Extrait du registre des délibérations**  
**République Française****N°DEL\_2024\_055****COMPTE DE GESTION 2023 - VILLE**

L'an deux mille vingt quatre, le dix juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 3 juin 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à François SCHMITT, Arménio SANTOS à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Malika BARRY, Sophie LEFEBURE à Nicole CABLAN-GUEROULT, Aymeric TONNEAU à Paul MARSAL, Pierre GUILLET à José TOMAS

**Secrétaire :**

Dominique BAUD

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

Le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les dépenses et les recettes, de poursuivre les entrées de tous les revenus de la Commune et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document de synthèse appelé « Compte de Gestion » qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Ce Compte de Gestion doit être présenté par Monsieur le Receveur Municipal en même

temps que le Compte Administratif et les écritures doivent correspondre à celles exécutées par la Ville au cours du même exercice.

Le Compte de Gestion 2023 – après vérification - est concordant au Compte Administratif 2023 de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2023 de la Ville présenté par Monsieur le Receveur Municipal.

### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu le Compte de Gestion de la Ville présenté par Monsieur le Receveur Municipal conforme au Compte Administratif 2023 de la Ville,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 3 juin 2024,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver le Compte de Gestion 2023 de la Ville présenté par Monsieur le Receveur Municipal.

Par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTION(S),

Abstention(s) :

Béatrice BELLINI, Yves ENGLER

Publiée le : 12/06/2024